

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-7-6-6

Séance du vendredi 5 juillet 2013

### **PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES AU FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES D'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder les participations pour le fonctionnement des syndicats mixtes, d'un montant total de 606 260 €, selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 ;

Syndicats mixtes	Participations du Conseil Général (€)		
	Service général €	Eau et assainissement €	TOTAL €
Vallée de Munster	142 000	12 000	154 000
Markstein Gd Ballon	75 383	121 117	196 500
Lac Blanc	91 360	0	91 360
SMIBA	164 400	0	164 400
<b>TOTAL</b>	<b>473 143</b>	<b>133 117</b>	<b>606 260</b>

- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions